

The logo for Culture Montréal is a large, stylized letter 'C' composed of two rounded rectangular shapes. The left vertical bar of the 'C' is red, and the right curved part is blue.

**Culture
Montréal**

Avis déposé dans le cadre de la consultation publique sur
la transparence en matière d'intelligence artificielle au
Canada

Septembre 2026

À PROPOS DE CULTURE MONTRÉAL

Culture Montréal est un organisme citoyen indépendant et non partisan qui, depuis près de 25 ans, rassemble toute citoyenne et tout citoyen reconnaissant le rôle fondamental de la culture dans l'essor de la métropole. Culture Montréal est un lieu de réflexion, de concertation et d'intervention dont la mission est d'ancrer la culture au cœur du développement de Montréal. L'organisme est reconnu comme un conseil régional de la culture par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

CONTEXTE

Depuis quelques années, nous assistons à une véritable accélération de grands bouleversements sociaux, climatiques, politiques et technologiques. Plus récemment, la guerre commerciale avec les États-Unis, couplée aux tensions géopolitiques mondiales et à la propulsion à l'avant-scène des géants du web (GAFAM) et de l'intelligence artificielle (IA) ont accru de façon exponentielle les menaces sur la souveraineté culturelle du pays.

Ce contexte crée une pression supplémentaire sur le milieu culturel et créatif et engendre une fragilisation grandissante qui menace de manière bien réelle notre identité, la langue française, notre cœur créatif et les cultures autochtones. Pour faire face aux défis liés au numérique et aux nouvelles technologies, le pouvoir de légiférer et de réglementer constitue l'un des principaux rôles du gouvernement du Canada en matière de culture afin de préserver notre exception culturelle.

Il convient de rappeler que le Canada a été un chef de file au niveau de l'élaboration et de l'adoption de la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, un pilier incontournable pour notre souveraineté culturelle. Vingt ans plus tard, il est maintenant impératif pour le gouvernement canadien de poursuivre ce leadership au niveau de l'encadrement de l'IA générative, afin d'atténuer les impacts néfastes de son développement sur le milieu culturel et artistique.

Alors que le gouvernement du Canada souhaite concrétiser la vision présentée dans sa [Stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle du Canada : L'IA pour tous](#), Culture Montréal accueille favorablement cet exercice de réflexion collective sur la transparence en matière d'IA au pays. **Par cet avis, l'organisation réitère son appui aux importants travaux et nombreuses prises de position de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles**

(CDEC) qui œuvre pour la protection et la promotion des artistes et industries culturelles d'ici en plus de veiller à préserver la diversité d'expressions culturelles au Canada et dans le monde, et dans l'environnement numérique.

L'ÉVOLUTION FULGURANTE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Force est de constater l'évolution fulgurante de l'intelligence artificielle générative au cours des dernières années et son omniprésence dans notre quotidien. Pensons aux algorithmes qui orientent nos choix culturels ou encore à la consommation d'œuvres d'art et autres contenus créatifs générés par l'IA. Lorsqu'elle est utilisée de manière responsable, cette technologie au potentiel indéniable peut être mise au service de la créativité humaine : comme outil de recherche, d'inspiration créative ou de facilitation de certaines tâches répétitives et contraignantes des artistes, créatrices et créateurs. Cependant, si elle ouvre de nouvelles possibilités, l'IA soulève également des préoccupations majeures.

Au-delà même des enjeux autour de la découvrabilité et la nécessité d'encourager la rencontre entre les contenus culturels et la population, il est primordial de protéger et d'amplifier les conditions entourant et stimulant la création puisque la singularité des propositions artistiques culturelles du pays doit continuer de rayonner à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. Ainsi, parmi les effets néfastes de l'IA générative sur la création, l'utilisation d'œuvres sans consentement ni compensation adéquate pour entraîner les systèmes d'IA fragilise les créatrices et créateurs. Ce fonctionnement remet en question les mécanismes actuels de protection de leurs droits.

Il ne faut ainsi jamais oublier que l'IA ne crée pas, l'IA génère¹.

Pour Culture Montréal, le constat est clair : la situation est d'autant plus critique à Montréal, métropole culturelle francophone d'Amérique. Par sa concentration de créatrices et créateurs de grand talent, elle est un véritable terreau fertile qui voit son cœur créatif directement menacé par le raz-de-marée causé par l'IA générative. Ses impacts se font déjà sentir. En effet, ce sont près de la moitié des artistes du Québec qui résident et œuvrent à Montréal, ce qui en fait une véritable locomotive culturelle au sein du pays et de la province². Cependant, au Québec, en 2025, le revenu moyen des artistes était de 20 787 \$ par an, soit 4 500 \$ de moins

¹ [Valoriser la créativité humaine à l'ère de l'IA](#), p.25.

² [Un profil statistique des 20 900 artistes professionnel-le-s de l'île de Montréal](#)

qu'un travailleur au salaire minimum³ et ce sont 44 % des emplois dans les arts et la culture qui sont atypiques et précaires⁴.

Devant la grande fragilité de l'écosystème et la menace de réorientation professionnelle ou d'exode des créatrices et créateurs hors de l'île, une nouvelle statistique est préoccupante quant à l'avenir de la création d'ici. En effet, en février 2026, le Rapport *Re-penser les politiques en faveur de la créativité* de l'UNESCO affirmait que 79% des professionnelles et professionnels de la culture « considèrent l'IA comme une menace pour leurs moyens de subsistance, notamment en raison de l'utilisation non autorisée des œuvres protégées par le droit d'auteur et du risque de dévalorisation de la créativité humaine ».⁵

POUR UNE TRANSPARENCE ACCRUE EN MATIÈRE D'IA

En outre, pour Culture Montréal, **l'engagement du gouvernement du Canada doit être sans équivoque: le développement et l'intégration d'une intelligence artificielle souveraine, responsable et durable doivent reposer sur les principes d'autorisation, de rémunération et de transparence (ART)**. Par ailleurs, nos plateformes culturelles élaborées lors des dernières [élections fédérales](#) et [provinciales](#) rappellent l'importance de ces enjeux. Ces trois piliers fondamentaux défendus par la CDEC servent, entre autres, à assurer le respect des droits des créatrices et créateurs et à leur donner des recours en cas contraire, à protéger la gouvernance des données culturelles, à garantir la découvrabilité des contenus québécois et canadiens dans l'environnement numérique et à sauvegarder notre patrimoine culturel de plus en plus menacé. « L'objectif n'est pas de freiner l'innovation, mais de veiller à ce que l'IA demeure un outil au service des créateurs, plutôt qu'un dispositif d'extraction de valeur susceptible d'affaiblir la diversité culturelle et la souveraineté des écosystèmes créatifs »⁶.

Dans le cadre de la présente consultation publique, la question de la transparence est centrale. Sans transparence, il est difficile de concevoir l'acceptabilité sociale face à cette innovation technologique qui ne cesse de prendre de la place au sein de la société et la nécessaire prise de conscience collective face aux biais inhérents au système lui-même. Une meilleure transparence dans l'entraînement et l'utilisation de ces systèmes contribuera à leur

³ [Être artiste, une passion sous pression](#)

⁴ [Moderniser la protection sociale en culture](#)

⁵ [Re-penser les politiques en faveur de la créativité](#), p.13.

⁶ [Valoriser la créativité humaine à l'ère de l'IA](#), p.24.

développement comme des outils « responsables, légaux, sûrs, transparents et non discriminatoires »⁷.

Nous sommes d'avis que le gouvernement canadien doit adopter un cadre de transparence qui contraint les entreprises qui développent et déploient des systèmes d'IA générative à divulguer les données d'entraînement utilisées, à documenter et à rendre accessibles leurs sources, à identifier clairement les contenus générés par un système d'IA et à expliquer le fonctionnement de leurs modèles⁸. Pour le secteur culturel, la transparence est garante de l'exercice des droits reconnus dans la *Loi sur le droit d'auteur* et essentielle pour la juste rémunération et la monétisation de la propriété intellectuelle des titulaires de ces droits. Le développement d'une IA responsable et aspirant à être souveraine ne doit pas se faire aux dépens des artistes qui sont le cœur battant de notre souveraineté culturelle et au prix de la fragilisation des conditions matérielles liées à la création⁹.

En ce sens, Culture Montréal appuie et reprend intégralement les quatre positions émises par la CDEC en matière de transparence qui sont le fruit d'une importante concertation auprès de ses membres :

- **Les obligations de transparence touchant au Contenu culturel doivent constituer une exigence universelle et s'appliquer à tous les systèmes d'IA développés, commercialisés ou utilisés au Canada, indépendamment de leur niveau de risque;**
- **Les titulaires de droits d'auteur doivent savoir si leur Contenu culturel a été utilisé par ou pour un système d'IA et ce grâce à l'établissement d'obligations de documentation robustes et détaillées applicables aux développeurs d'IA et accessibles aux titulaires de droits et leurs représentantes et représentants;**
- **La transparence doit permettre de distinguer le Contenu culturel protégé des contenus qui ne le sont pas (contenus synthétiques entièrement générés par IA par exemple) dans un contexte où le contenu culturel est de plus en plus diffusé ou commercialisé sur des plateformes numériques;**
- **Les systèmes qui influencent la découvrabilité du Contenu culturel, tels que les algorithmes de recommandation, les systèmes décisionnels automatisés ou les agents d'IA capables de hiérarchiser ou de résumer du contenu, doivent être transparents.**

⁷ [Mémoire de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles | Consultation sur le droit d'auteur à l'ère de l'intelligence artificielle générative](#), p.9.

⁸ [Comparution dans le cadre de l'étude sur les opportunités, les risques et la réglementation de l'IA dans les industries stratégiques du Canada devant le Comité permanent de l'industrie et de la technologie \(INDU\)](#), p.4.

⁹ [Allocution de la CDEC Sommet IA Culture](#), p.19.

Cette démarche est fondamentale pour faire barrage à une inévitable perte de sens et à l'étiollement de la créativité, car « l'art ne peut être réduit à une série d'opérations algorithmiques ; il est indissociable de l'expérience humaine, des émotions et de la mémoire collective »¹⁰.

¹⁰ [Allocution de la CDEC Sommet IA Culture](#), p.7.